



Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 15 février 2017

Les lauréats du « Concours handicap et innovation : autonomie à tous les âges de la vie et conception universelle » reçus par Ségolène NEUVILLE

Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, a reçu aujourd'hui les 9 lauréats du « Concours handicap et innovation : autonomie à tous les âges de la vie et conception universelle ».

Ce concours, conduit dans le cadre de l'action « Projets industriels d'avenir » du Programme d'investissements d'avenir, pilotée par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et opérée par Bpifrance, en collaboration avec le secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, a pour objectif de soutenir le développement des PME et de leurs produits et services qui répondent aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap pour encourager l'accessibilité, la stimulation cognitive, l'essor de la robotique d'assistance et de rééducation.

Annoncé le 19 mai 2016 par le Président de la République, François Hollande, lors de la Conférence nationale du handicap, et doté d'une enveloppe initiale de 2 millions d'euros, il récompense des démarches, des initiatives et des réalisations exemplaires, qui s'inscrivent dans la durée et apportent une vraie réponse aux besoins de tous.

Les 9 lauréats du « Concours handicap et innovation : autonomie à tous les âges de la vie et conception universelle » sont :

Nom du projet	Projet	Public ciblé par le projet	Aide en subvention (en €)
AUDIOSPOT	Diffusion d'informations géolocalisées concernant les ERP	Tout public, projet d'accessibilité universelle	94 000
EMPOWER PROGRAM (AUTICIEL)	Plateforme en ligne permettant de mieux utiliser les applis numériques (ludo-éducatives, <i>serious games</i>) et de mesurer les progrès réalisés	Aidants de personnes en situation de handicap mental/cognitif et professionnels	129 000

EZYGAIN	Dispositif breveté d'entraînement et de rééducation à la marche utilisable chez soi, muni d'une interface interactive pour l'utilisateur	Publics vieillissant et handicapé de façon provisoire	179 000
INSIDE STORE	Développement d'une offre en logiciels (pro et loisirs) et en applications accessibles	Personnes aveugles et malvoyantes	200 000
I WHEEL SHARE	Centraliser et cartographier l'accessibilité ou la non-accessibilité des lieux publics	Tous types de handicap	50 391
MAAP	Interface numérique qui permet de rechercher des lieux accessibles et de planifier des déplacements (horaires, travaux...)	Tous types de handicap	200 000
NEMOST	Traitement chirurgical des scolioses évolutives de l'enfant permettant d'éviter des interventions chirurgicales répétées	5 000 enfants à l'échelle mondiale	200 000
ROGERVOICE	Application permettant de téléphoner via un sous-titrage	Sourds et malentendants	90 000
GYROLIFT	Fauteuil roulant verticalisé, ce qui permet de se déplacer plus facilement	PMR	189 000

Ces neuf lauréats, qui ont pu présenter leur projet en présence de Ségolène NEUVILLE et Louis SCHWEITZER, Commissaire général à l'investissement, se verront attribuer une subvention pour les aider à développer leur projet.

Contacts presse :

Le service presse de Ségolène NEUVILLE : 01 40 56 85 57 / cab-phe-presse@sante.gouv.fr

Le service de presse de Bpifrance : 01 41 79 95 26 / nathalie.police@bpifrance.fr

À propos du PIAVE Handicap (Projets industriels d'avenir)

Cet appel à projets vise à soutenir le développement des PME et de leurs produits, services et solutions innovantes qui répondent aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Les projets doivent se fonder sur une innovation, technologique ou non. Les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap demeurent souvent complexes à cerner et à prendre en compte pour les concepteurs, c'est pourquoi une attention particulière est portée aux projets co-conçus et testés avec les usagers finaux.

Quels types de projets ?

Leur réalisation peut comporter des phases de recherche industrielle et des phases de développement expérimental, voire d'industrialisation, préalables à la mise sur le marché de la solution innovante.

Les projets sont soutenus à hauteur de 200 000 € maximum en subvention.